

## Avis 2021 (N°22) du CSNPH

Ça parle du changement de la loi de 1987 sur les allocations pour les personnes avec un handicap. Les allocations c'est de l'argent que la Belgique donne aux personnes qui en ont besoin, par exemple les personnes qui ont un handicap.

Le but du texte est d'augmenter le montant de l'allocation de remplacement de revenus pour les personnes avec un handicap.

C'est pour que les personnes avec un handicap reçoivent plus d'argent qu'avant.

Ce changement est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.



### Qu'en pense le CSNPH :

- Le CSNPH est content de ce changement.
- Le CSNPH demande depuis longtemps cette augmentation.
- Le CSNPH attend que la ministre fasse un grand changement dans la loi de 1987. Un ministre c'est quelqu'un qui dirige le pays. Le CSNPH trouve que cette loi n'aide pas les personnes avec un handicap. La loi empêche les personnes avec un handicap d'être autonomes.

